



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°1151) DE MISE A
DISPOSITION DE LA SALLE ROPARTZ A
L'ASSOCIATION «ART'LAMBIC», A TITRE
PAYANT**

**DÉCISION N° DM-26-052
EN DATE DU 03 FEVRIER 2026**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Art'lambic » représentée par sa présidente Madame Charlotte PAUMIER, dont le siège est situé 32 route du Churut, 38700 Le Sappey-en-Chartreuse, d'organiser une répétition dans la salle Ropartz, le 3 février 2026 de 10h00 à 17h15 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Art'lambic » représentée par sa présidente Madame Charlotte PAUMIER, dont le siège est situé 32 route du Churut, 38700 Le Sappey-en-Chartreuse, une convention de location de salle, pour un montant de 42,14 € T.T.C. (quarante-deux euros et quatorze centimes), afin d'organiser une répétition dans la salle Ropartz, le 3 février 2026 de 10h00 à 17h15.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20260203-lmc1H13924H1-AR Date de réception en Préfecture : 03/02/2026 Date de Publication : 03/02/2026
--